

AVIS

DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL

SUR

LE PROJET DE DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

AU BUDGET DE LA RÉGION RÉUNION

- EXERCICE 2017 -

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés

Ont pris part au vote : Michèle ANDRÉ, Hugues ATCHY, Maximin BANON (procuration à Corine RAMOUNE), Jasmine BÉTON-MATAUT, Marcel BOLON, Florence CAZAL, Philippe DOKI-THONON, Jean-René ÉNILORAC, Thierry FAYET, Catherine FRÉCAUT (procuration à Philippe DOKI-THONON), Patrick GEIGLÉ, Judex GOPAL, Chantal GRÉGOIRE, Théodore HOARAU, Louise HOARAU, Ivan HOAREAU, Marie-Claire HOAREAU, Alain IGLICKI, Paul JUNOT, Gilles LAJOIE, Jean-Marie LEBOURVELLEC (procuration à Jean-Raymond MONDON), Georges-Marie LÉPINAY, Céline LUCILLY, Éric MARGUERITE, Jean-Yves MINATCHY (procuration à Marcel BOLON), Jean-Raymond MONDON, Thierry MOULAN, Chryslène MOUTIAMA, Gérard MOUTIEN (procuration à Alex SAVRIAMA), Théophile NARAYANIN, Stéphane NICAISE, Christine NICOL, Michel OBERLÉ, Pierre PAUSÉ, Jean-Louis PRADEL, Maryvonne QUENTEL, Corine RAMOUNE, Jean-Pierre RIVIERE, Alex SAVRIAMA.

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 27 OCTOBRE 2017

Le CESER prend acte du projet de Décision modificative n° 2 au Budget principal pour l'exercice 2017 de la Région Réunion, dont les principaux éléments sont soulignés, ci-après.
En mouvements réels, sont notés, l'ouverture de nouvelles capacités d'engagement pour un montant total de 49,170 M€, l'inscription de crédits de paiement supplémentaires à hauteur de 71,228 M€, ainsi qu'un réajustement de recettes pour un montant identique.

En section d'investissement :

- Les Autorisations de Programme (AP) de 41,500 M€ concernent principalement :
 - Le PRR (Plan de Relance Régional) II, pour l'Éducation (+ 4,343 M€) et l'Aménagement (+ 1,989 M€).

Ces inscriptions relèvent de transferts des chapitres culture et sport. En l'occurrence, il s'agit « *d'optimiser les dotations existantes en fonction de l'avancement des opérations* ».

- La participation au capital de la SEMATRA (+ 13 M€).

Le CESER constate que cette opération, transférée à la fonction Économie (chapitre 9 du budget), correspond au solde du montant engagé en 2016.

- Le fonds de crédits FEI¹ (+ 28,500 M€).

Le CESER partage pleinement le bien-fondé de cette nouvelle inscription en faveur des TPE/PME réunionnaises. En effet, la mise en place de ce fonds dans le cadre de l'accord de financement BEI²/Région Réunion répond aux demandes récurrentes du CESER en ce domaine, de disposer d'instruments financiers adaptés au tissu économique local, notamment en ce qui concerne les phases de lancement et/ou de développement des entreprises. Il rappelle³ néanmoins l'importance de compléter ce dispositif par la création d'un fonds de retournement à l'instar de l'expérience BACK'up en Île-de-France qui permet d'accompagner les entreprises en difficulté conjoncturelle. Cette aide pourrait être conditionnée à la certification d'un expert comptable ou d'un Commissaire Aux Comptes (CAC).

- Les Crédits de Paiement (CP) de 23 M€ touchent essentiellement :

- Les écritures de transferts et inscriptions des AP nouvelles ci-dessus (+ 20 M€).
- L'amélioration du logement (+ 3 M€).

Le CESER note l'avancement de ce dispositif visant la couverture des besoins en amélioration, rénovation thermique et avances aux bailleurs sociaux.

En section de fonctionnement :

- Les Autorisations d'Engagement (AE) de 7,670 M€, sont affectés principalement sur :

- La continuité territoriale (+ 5 M€).
- Les aides à la mobilité éducative (+ 1 M€).
- Le chapitre Économie : animation économique (+ 1,578 M€), export (+ 0,260 M€), économie alternative (+ 0,8 M€), caisse chômage intempérie (+ 0,118 M€).

Pour ces mesures, le CESER souligne que ces inscriptions nouvelles tiennent compte de la dynamique de ces dispositifs.

1 Fonds Européen d'Investissement.

2 Banque Européenne d'Investissement.

3 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 18 février 2016.

- Les Crédits de Paiement (CP) de 48,228 M€, en dehors des opérations engagées ci-dessus, concernent essentiellement :
 - Le budget annexe transport (+ 24,2 M€) pour se mettre en conformité avec les prescriptions ministérielles (transfert sous forme de subvention de la part de la CVAE⁴).
 - La rémunération du personnel (+ 13,2 M€) afin de prendre en charge les dépenses supplémentaires, dues aux transferts de compétence, à la mise en œuvre des nouvelles obligations statutaires (PPCR⁵), à l'augmentation de la valeur du point d'indice et au renforcement des services.

Un réajustement des recettes est opéré notamment afin de tenir compte des modifications les plus récentes en matière de fiscalité :

- en section de fonctionnement (+ 32,364 M€), au titre de la ressource apprentissage et de la CVAE.
- en section d'investissement, concernant l'emprunt (+ 38,863 M€).

4 Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises.

5 Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations.